



Municipalité de Saint-Gilbert

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-02-2024

Avis public est par la présente donné, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.R.Q.c.,A19-1)*, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, Mylène Robitaille, que les membres du conseil municipal statueront sur une demande de dérogation mineure lors de la séance régulière qui se tiendra le **5 août 2024 à 20h00** au centre municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert.

Désignation de l'immeuble

L'immeuble faisant l'objet de la demande de dérogation mineure est localisé au 29, rue Principale, propriété de M. Simon Marcotte, sise dans la zone A-10 selon le plan de zonage de la municipalité et désigné par le lot 4 615 629 du cadastre du Québec.

Nature et effet de la demande :

Autoriser une opération cadastrale visant la création d'un lot rendant l'immeuble et ses bâtiments non conforme aux dispositions du règlement de zonage relativement à l'indice d'occupation au sol ou rapport espace bâti/terrain et aux marges arrière de deux bâtiments agricoles. Les dispositions règlementaires que l'immeuble désigné ne respectera pas selon la déclaration de la demande de dérogation mineure numéro DM-02-2023 déposée à la Municipalité sont :

- D'autoriser l'opération cadastrale visant la création d'un lot ayant un indice d'occupation au sol ou rapport espace bâti/terrain à 16,4% au lieu d'un indice d'occupation au sol de 10%, le tout en vertu du Règlement de zonage U-08-2014, article 6.1.3 et de la grille des spécifications, section I-B, feuillet B-9 de la zone A-10;
- D'autoriser l'opération cadastrale visant la création d'un lot ayant deux bâtiments agricoles respectant une marge arrière de 6 mètres sur une norme habituellement requise de 10 mètres, le tout en vertu du Règlement de zonage U-08-2014, article 6.2.4 et de la grille des spécifications, section I-B, feuillet B-9 de la zone A-10.

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil municipal le 5 août 2024 à 20h00 relativement à cette demande de dérogation.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, ce 15 juillet 2024.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public le 15 juillet 2024 au bureau municipal et publié celui-ci sur le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 15 juillet 2024.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière